



L'assermentation des autorités communales pour la législature 2021 – 2026 s'est déroulée le mercredi 2 juin 2021 à 19h00 à la Grande Salle du village.

C'est la Préfète, Madame Andrea Arn, qui a procédé à cette cérémonie, la dernière pour elle qui prend sa retraite fin août.

Tous les membres du Conseil, ainsi que la Municipalité et le Syndic, étaient présents.

Aux Conseillers qui ont terminé leur mandat en juin, nous vous adressons un chaleureux et grand merci pour votre participation et votre implication tout au long de ces 5 ans.

A ceux qui entrent en fonction pour la nouvelle législature, nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans vos activités.

Le Président du Conseil communal :  
François Reymond

# RÉPARTITION DES DICASTÈRES

## Législature 2021 – 2026

**DUTOIT Claude**, syndic



Administration générale  
Finances  
Protection civile  
Vignes  
Personnel communal

Tél. 079/733 05 78

[claudedutoit@eclepens.ch](mailto:claudedutoit@eclepens.ch)

**MORIER-GENOUD Etienne**, vice-syndic



Ordures ménagères  
Décharge, déchetterie  
Egouts, épuration  
Ecoles

Tél. 079/254 07 83

[etienne.morier-genoud@eclepens.ch](mailto:etienne.morier-genoud@eclepens.ch)

**CETRANGOLO Francesco**



Terrains  
Bâtiments  
Police des constructions  
AIEM service des eaux  
Présidence des commissions de salubrité et des constructions

Tél. 079/793 29 47

[franco.cetrangolo@eclepens.ch](mailto:franco.cetrangolo@eclepens.ch)

**GUINNARD Pascal**



Forêts  
Routes, éclairage public  
Cours d'eau  
Police  
Défense contre l'incendie  
Militaires

Tél. 079/343 06 62

[pascal.guinnard@eclepens.ch](mailto:pascal.guinnard@eclepens.ch)

**GACHET Daniel**



Sports  
Place de jeux, places, cimetières  
Transports publics  
Service dentaire  
Inhumations  
Temples et cultes  
Affaires culturelles  
Sécurité sociale

Tél. 079/213 77 49

[daniel.gachet@eclepens.ch](mailto:daniel.gachet@eclepens.ch)

## MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À ÉCLÉPENS

Le 14 décembre 2020, répondant favorablement à la demande de la Municipalité d'Eclérens, la Direction générale de l'Environnement (DGE) a installé une station mobile de surveillance de la qualité de l'air sur le parking du Collège pour une campagne de mesure d'une année.

La qualité de l'air observée à Eclérens, pour la période allant du 15 décembre 2020 au 31 mai 2021, est bonne et représentative de la région. En date du 31 mai 2021, aucune concentration en polluant atmosphérique mesuré ne dépasse la valeur limite d'immission (VLI) annuelle correspondante prescrite par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), comme résumé dans le tableau ci-dessous

<b>Moyennes de la période observée du 15 décembre 2020 au 31 mai 2021</b>			
Paramètres mesurés	Unités	VLI annuelle OPair	<b>Eclérens Moyenne 15.12 - 31.05</b>
Dioxyde d'azote	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	30	<b>10.7</b>
PM10	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	20	<b>13.6</b>
PM2.5	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	10	<b>9.0</b>
Dioxyde de soufre	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	30	<b>1.9</b>
Benzène	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	5*	<b>0.2</b>
Retombées de poussières	$\text{mg}/(\text{m}^2 \times \text{d})$	200	<b>52.8</b>

\* pas de VLI annuelle OPair, valeur indicative européenne

Au niveau des moyennes journalières, trois dépassements de la valeur limite en poussières fines ont été observés comme sur l'ensemble du plateau suisse, lors de l'épisode de sable du Sahara de février. Pour la période du 15 décembre 2020 au 31 mai 2021, les mesures en continu des polluants atmosphériques ne montrent pas une influence significative des émissions de la cimenterie sur la qualité de l'air observée.

L'incident d'exploitation du 13 juin 2021 a causé d'importantes émissions de poussières, d'oxydes d'azote et de soufre. Des pics de concentration ont été observés sur les moyennes horaires de 16h à 20h, mais aucune valeur limite journalière n'a été dépassée.

### MESSAGE DE LA CIMENTERIE HOLCIM

Un fort dégagement de poussière de roche est survenu lors du redémarrage du four de la cimenterie d'Eclérens dimanche 13 juin 2021 en fin de journée. L'incident a rapidement pu être maîtrisé grâce à une intervention efficace. Poussée par le vent, une partie de la matière s'est dispersée en dehors du site industriel. Holcim regrette vivement cet incident exceptionnel. Une enquête interne a été lancée pour en déterminer les causes et mettre tout en œuvre pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

Nous tenons à rassurer la population sur l'absence de danger de cette émission de poussières et nous restons à l'entière disposition des habitants pour tout complément d'information.

Holcim (Suisse) SA

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du **17 juin 2021**, Le conseil communal a pris la décision suivante :

- d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2020 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2020

Nous vous informons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : [www.eclepens.ch](http://www.eclepens.ch).

## TITRES DE SÉJOUR SUR FORMAT CARTE DE CRÉDIT

Nouveau pour les Européennes et les Européens

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, tous les titres de séjour (L, B, C, G, Ci) sont établis sous un nouveau format type de carte de crédit.**

**Les permis papier émis avant cette date resteront valables jusqu'à leur date d'échéance et ne seront pas échangés** contre un permis sur carte.

Première obtention du document (lors de l'arrivée en Suisse) ou en cas de renouvellement :

### 1. S'ANNONCER AU CONTRÔLE DES HABITANTS

- Pour annoncer votre arrivée en Suisse (premier permis) ou pour renouveler votre titre de séjour, vous devez vous rendre au Contrôle des habitants de votre commune de résidence pour effectuer les formalités administratives.

### 2. ATTENDRE LA LETTRE D'INVITATION

- Vous recevrez un courrier du Service de la population (SPOP) quand votre demande de titre de séjour aura été traitée.

### 3. PRENDRE RENDEZ-VOUS AU CENTRE DE BIOMÉTRIE

- Quand le Service de la population vous y invite, prenez rendez-vous au Centre de biométrie et des documents d'identité, à Lausanne



Informations supplémentaires sur le site internet : [www.vd.ch/titres-sejour-UE](http://www.vd.ch/titres-sejour-UE)

## ADMINISTRATION COMMUNALE – NOUVEL HORAIRE

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2021, le bureau communal est ouvert selon les horaires suivants :

En dehors de ces horaires, nous pouvons toujours traiter vos demandes par téléphone ou par mail :

021 866 72 12

[admin@eclepens.ch](mailto:admin@eclepens.ch)

[controle.habitant@eclepens.ch](mailto:controle.habitant@eclepens.ch)

[bourse@eclepens.ch](mailto:bourse@eclepens.ch)

Lundi	Fermé
Mardi	14h00 à 18h00 14h00 à 17h00 (juillet et août)
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	09h00 à 11h00

## PLAN CANICULE

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Nous vous rappelons les

### CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS :



#### Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



#### Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par douches régulières ou compresses humides sur le corps



#### Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes



#### En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale, appeler le **144**

**Symptômes possibles d'un coup de chaleur** : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

Le bureau communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- à la limite de propriété ;
- à une hauteur maximale de 1m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.



Elagage des arbres

- au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à 2.50m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **ainsi que de ramasser sur la voie publique les déchets tombés des arbres sis sur leur propriété**. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

**Lutte contre le bruit** : En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, avant 7h et après 22h en semaine, ainsi que durant les repas de midi**.

Nos employés communaux s'efforcent au mieux d'entretenir les bords de route et les trottoirs. Les produits de traitement ayant été abolis, les méthodes employées actuellement demandent plus de temps. Nous vous remercions par conséquent de votre compréhension et de votre indulgence.

## ENGAGEMENT D'UN AUXILIAIRE

Afin de renforcer le personnel de la voirie, et en collaboration avec l'EVAM, la commune a engagé dès le 1<sup>er</sup> août 2021 Ferehan ADEN, ressortissant de l'Ethiopie, pour une durée déterminée. Monsieur Aden a effectué au préalable un stage de deux semaines et s'est acquitté avec satisfaction des tâches qui lui ont été confiées. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe

## INFO POLICE-POPULATION

### CONSEILS PRINTANIER

Avec le retour des beaux jours, les incivilités, telles que le **littering** ou les **nuisances sonores**, sont susceptibles d'augmenter et c'est pour cette raison que les polices vaudoises souhaitent sensibiliser la population à ces phénomènes.

Définies comme des manquements aux règles du comportement en société, les incivilités peuvent créer des atteintes morales, être vécues comme des agressions ou encore accroître le sentiment d'insécurité. Par ailleurs, les statistiques concernant la criminalité dans le canton de Vaud en 2020 ont montré que sur 1762 escroqueries commises, environ 79% présentaient un mode opératoire virtuel. Pour cette raison, il est essentiel de se renseigner au sujet des **escroqueries sur internet** afin d'éviter de se retrouver victime de celles-ci. Enfin, les polices vaudoises ont constaté ces derniers temps une multiplication des cas **d'usage abusif de permis de circulation et de plaques d'immatriculation** suisses en général et vaudoises en particulier.



Le **littering** constitue le résultat de la mauvaise habitude de jeter négligemment ou de laisser traîner les déchets dans les espaces publics. Toutefois, il ne doit pas être confondu avec l'élimination illégale des déchets des ménages, de l'industrie ou de l'artisanat dans le but d'éviter des coûts d'élimination. En plus d'enlaidir considérablement notre environnement, le littering comporte des conséquences écologiques et économiques considérables. Par ailleurs, celui qui abandonne ses déchets sur la voie publique risque d'être amendé sur la base de règlements généraux de police édictés par les communes.



Nous profitons également de vous rappeler que la boîte à livres à côté de l'administration communale n'est pas une poubelle !

Les sources de **pollution sonore** sont nombreuses et tout un chacun peut se retrouver non seulement victime mais aussi auteur de nuisances sonores. Si les auteurs ne sont pas toujours conscients des désagréments qu'ils causent, il n'en reste pas moins que chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour respecter le droit à la tranquillité d'autrui. Néanmoins, dans un esprit de bon voisinage, il peut s'avérer judicieux de pratiquer une certaine tolérance et de favoriser le dialogue dans la mesure du possible.

## TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITÉ

En collaboration avec l'Espace Prévention de La Côte, les communes de Chevilly, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Moiry, Orny et Pompaples ont engagé un travailleur social de proximité dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, en la personne de M. Glen Willis.



Ses missions principales seront de

- ☞ favoriser les liens entre les jeunes de 12 à 25 ans des communes et le réseau social et communautaire ;
- ☞ assurer une présence sur le terrain, dans les lieux de rassemblement des jeunes ;
- ☞ promouvoir et soutenir des projets d'animation dans les communes ;
- ☞ faire remonter les informations pertinentes sur le terrain concernant les phénomènes émergents au Responsable d'Espace Prévention de La Côte et aux communes concernées.

## COMMANDE DE VIN

Vous avez la possibilité de passer votre commande de vin au moyen du bulletin ci-dessous en mentionnant la quantité désirée, votre adresse et votre N° de téléphone.

Votre commande pourra être retirée au local de la voirie (Rapille-Dessous 26a)

**le lundi 26 juillet ou le jeudi 29 juillet 2021 entre 16h30 et 18h30**

Ou selon entente préalable avec les employés communaux au N° de tél. 079 219 32 09.

Le paiement se fera par bulletin de versements.

Nombre	Désignation	Contenance	Prix unitaire	Prix total
	Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-	
	Pinot noir	50 cl	Fr. 9.-	
	Pinot noir	70 cl	Fr. 12.-	
	Pinot noir	140 cl	Fr. 28.-	
	Pinot noir	140 cl caissette	Fr. 35.-	
	Carton	6 verres	Fr. 20.-	



Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Signature : .....

Bulletin à retourner au bureau communal

Par mail : [admin@eclepens.ch](mailto:admin@eclepens.ch)

Par courrier : Rue du Village 24 – CP 12, 1312 Eclépens

## FÊTE NATIONALE

### DIMANCHE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2021



En raison des restrictions sanitaires liées au Covid, la manifestation de la Fête nationale se déroulera de manière réduite selon le programme suivant :

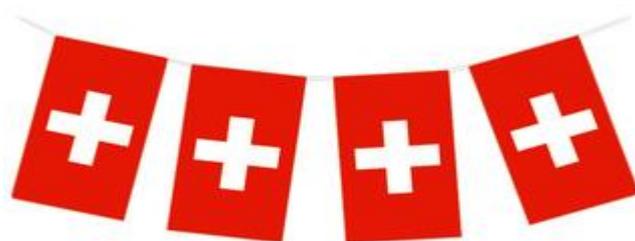
- **Dès 21h** **Partie officielle en présence de l'Echo du Mauremont**
- **Dès la tombée de la nuit** **Allumage du feu du 1<sup>er</sup> août, suivi du feu d'artifices**



**Verrée du « Tonneau » offerte par la commune  
(prière de vous munir d'un verre)**

- Par avance merci de pavoiser
- Nous recommandons vivement aux parents de rendre attentifs leurs enfants aux dangers dus aux engins pyrotechniques

Ce programme peut être sujet à des modifications en fonction de l'évolution de la situation sanitaire



**Nous vous souhaitons à toutes et à tous  
un très bel été**

